



Service de recouvrement pour une facture

Par **dubois yves**, le **06/09/2010 à 17:08**

Bonjour, j'ai un service de recouvrement mais la pression pour payer une facture d'un téléphone et abonnement que j'ai restitué après rétractation mais je n'ai plus la preuve de restitution du téléphone par la poste je n'ai pas fait de contrat qui disait que sans réponse après une certaine date la ligne serait résiliée. Le service de recouvrement me dit qu'il va envoyer une injonction de payer au tribunal pour une somme de 450 € et j'aimerais savoir quel recours j'ai car il m'a dit qu'il me ferait une saisie sur mon compte. Ont-ils le droit de le faire et aussi j'ai proposé de payer en plusieurs fois pour ne pas avoir de problème mais ils ne veulent rien savoir pouvez-vous me dire ce que je dois faire. Merci d'avance Yves